

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif

**Entité de gestion d'assainissement collectif
Service en régie**

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du CGCT et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2	Mode de gestion du service.....	4
1.3	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4	Nombre d’abonnés	4
1.5	Volumes facturés	5
1.6	Détail des imports et exports d’effluents	5
1.7	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.8	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
1.9	Ouvrages d’épuration des eaux usées	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0).....	7
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d’épuration	7
1.10.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d’épuration	7
1.10.3	Sous-produits issus des ouvrages d’épuration	8
2.	Tarification de l’assainissement et recettes du service.....	9
2.1	Modalités de tarification	9
2.2	Facture d’assainissement type (D204.0).....	10
2.3	Historique des tarifs depuis la prise de compétence en 2020	11
2.4	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	13
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	13
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	16
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	18
3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	18
3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	19
3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	19
3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	20
3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	20
3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	21
3.14	Taux de réclamations (P258.1).....	21
3.15	Autre indicateur technique : données de consommation énergétique	21
4.	Financement des investissements.....	23
4.1	Montants financiers.....	23
4.2	Etat de la dette du service	23
4.3	Amortissements.....	23
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	24
4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	25
5.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	25
5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

Annexes 1, 2, 3 et 4

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024 27 à 76

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

• Nom de l'entité de gestion : "assainissement collectif" en régie

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Communauté d'agglomération**

• Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ajain, Anzême, Bussière-Dunoise, Gartempe, **Guéret**, Jouillat, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, La Saunière, Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérotois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérotois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-les-Bois, Sainte-Feyre, Savennes

Au 1^{er} janvier 2022, au terme de la délégation de service public (DSP), le service d'assainissement collectif de la Ville de Guéret a été intégré à la régie de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

• Existence d'une CCSPL Oui Non

- Délibération du conseil communautaire n° 165/20 du 19/11/20

- Délibération du conseil communautaire n° 201/20 du 10/12/2020

• Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
pas de zonage d'assainissement intercommunal

(1) Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : délibération n° 182/22 du 24/06/2022

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie par **Régie à autonomie financière**

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **18 487 habitants** au 31/12/2023 (18 220 au 31/12/2022).

1.4 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **8 459 abonnés** au 31/12/2023 (8 459 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés au 31/12/2023	Nombre d'habitants desservis (estimation) au 31/12/2023
Ajain	142	140	273
Anzême	146	146	215
Bussière-Dunoise	270	267	337
Gartempe	16	16	19
Guéret	5 203	5 245	12 954
Jouillat	54	54	69
La Brionne	69	71	156
La Chapelle-Taillefert	68	66	127
La Saunière	140	140	304
Montaigut-le-Blanc	72	66	100
Saint-Christophe	8	8	14
Saint-Fiel	255	256	491
Saint-Laurent	175	177	334
Saint-Léger-le-Guérétois	68	68	121
Saint-Silvain-Montaigut	23	23	29
Saint-Sulpice-le-Guérétois	425	423	744
Saint-Vaury	482	475	777
Saint-Victor-en-Marche	62	64	98
Saint-Yrieix-les-Bois	131	130	159
Sainte-Feyre	574	550	1 042
Savennes	76	74	124
Total	8 459	8 459	18 487

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Le nombre d'abonnés 2023 n'a pas évolué par rapport à 2022

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : non connu

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **33,08 abonnés/km** au 31/12/2023 (33,07 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,18 habitant/abonné** au 31/12/2023 (2,15 habitant/abonné au 31/12/2022).

1.5 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	934 377	900 469	
Abonnés non domestiques (Guéret)	6 758	Non connu	
Total des volumes facturés aux abonnés	941 135	900 469	-4,3 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6 Détail des imports et exports d'effluents



Les exportations d'effluents concernent la station d'épuration des Gouttes de Guéret.

Export vers step de Guéret	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Effluents E.U. réseau de Saint-Fiel	7 458		
Effluents E.U. réseau de Ste Feyre	56 067		
Effluents E.U. réseau de Saint-Sulpice le G.	19 837		
Total des volumes exportés	83 362		%

A partir de 2022, l'arrêt de la station d'épuration de Sainte-Feyre a contribué à augmenter significativement les volumes d'eaux usées arrivant à la station d'épuration des Gouttes.

Import d'effluents de natures diverses (à la step de Guéret uniquement)	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
- Lixiviats de CET	4 885	4 963	
- Matières de vidange (ANC)	3 173	2 867	
- Boues liquides (autres step)	351	437	
Total des volumes importés	8 409	8 271	11,6 %

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2023 (2 au 31/12/2022).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Il s'agit de :

- ✓ Société AMIS à Guéret
- ✓ Etablissement de santé MGEN (centre médical) à Sainte-Feyre : Convention de déversement dans le réseau collectif de Guéret

1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- * 112,86 km de réseau unitaire hors branchements
- * 142,88 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements

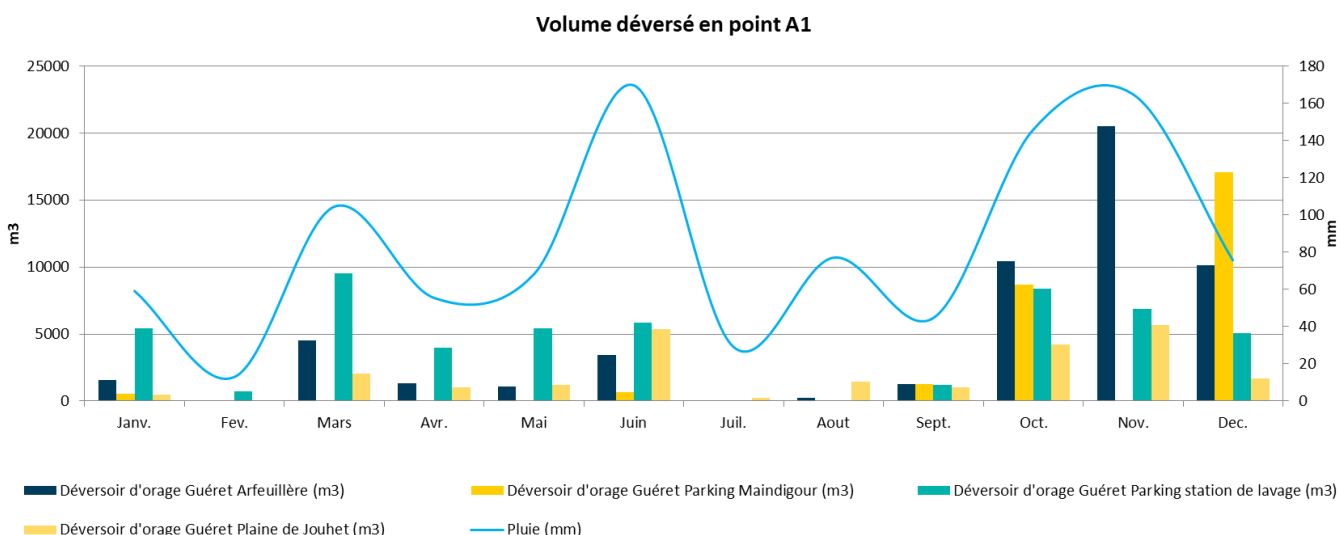
soit un linéaire de collecte total de **255,74 km** (255,76 km au 31/12/2022).

5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin de stockage des E.U. (réutilisation bassin de clarification de l'ancienne step)	La Chapelle Taillefert « PR bourg »	Environ 25 m ³
Bassin tampon (réutilisation bassin stabilisation/activation de l'ancienne step)	Saint-Vaury « bourg »	Environ 200 m ³
Bassin d'orage (réutilisation bassin de l'ancienne step)	Ancienne step – Ste Feyre	170 m ³
Bassin d'orage	Avenue René Cassin - Guéret	2 500 m ³
Bassin d'orage	Pommeyroux - Guéret	2 500 m ³

Sur Guéret, il existe 4 déversoirs d'orage (DO) équipés de débimètres permettant de mesurer les volumes déversés :

- DO « Arfeuillère »
- DO « Plaine de Jouhet »
- DO « Parking station de lavage »
- DO « Parking Maindigour »



Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère **32 stations de traitement des eaux usées (STEU)** qui assurent le traitement des eaux usées.

L'**Annexe 2** présente les caractéristiques des 32 stations d'épuration gérées en régie.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

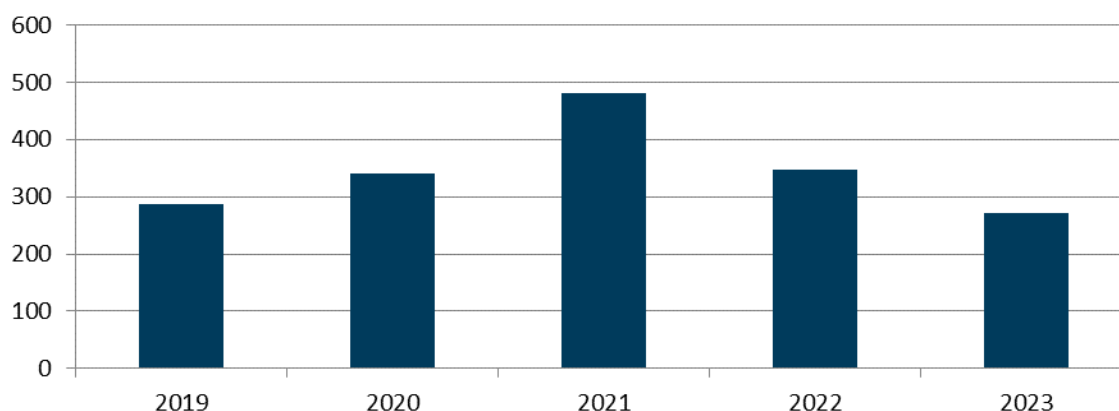
1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Seule la station d'épuration des Gouttes de Guéret a une production régulière de boues qui sont évacuées vers une filière d'épandage agricole. En 2023, la quantité de boues produites a été de **271,8 tonnes** de matières sèches (9 965 m³).

En 2023, le caractère hygiénisant réglementaire (traitement à la chaux) a été respecté et a permis l'épandage agricole des boues.

Boues produites par tonne de matière sèche par an



Il y a par ailleurs eu curage de lagunes pour des step de plus petite capacité : Ajain, Jouillat et Saint-Fiel.

1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Rappel Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration des Gouttes (Guéret) (Code Sandre : 0423096S0006)	294,3	382,2
Station d'épuration du Bourg (Jouillat) (Code Sandre : 0423101S0001)	35,7	0
Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (St-Fiel) (Code Sandre : 0423195S0001)	97,4	0
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) (Code Sandre : 0423002S0001)	117,9	0
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) (Code Sandre : 0423206S0001)	0	254,9
Total des boues évacuées	545,3	637,1

Accusé de réception en préfecture
023-200034829-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

1.10.3 Sous-produits issus des ouvrages d'épuration



La station d'épuration des Gouttes de Guéret génère des sous-produits au niveau de certains ouvrages de la filière qui nécessitent d'être évacués pour une élimination en centre spécialisé :

Export des sous-produits (à la step de Guéret uniquement)	Quantité évacuée en 2023 en kg	Destination pour traitement/valorisation
- Refus de dégrillage	33 600	Collecte des O.M. vers CET de Gournay
- Sables	53 060	CET
- Huiles/graissses	0	Step de Châteauroux

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		--
Participation aux frais de branchement		--

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité (moyenne des tarifs)			
Part fixe (€ HT/an) – valeur la plus représentée sur périmètre de la régie			
	Abonnement ⁽¹⁾	75,00 €	75,00 €
	Prix au m ³	2,08 €/m ³	2,15 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle 2024 revenant à la collectivité :

⇒ 8 tarifs différents avec Minimum = 25 € HT ; Maximum = 140 € HT

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 329/23 du 14/12/2023 fixant les tarifs du service de l'assainissement au 01/01/2024
- Délibération n° 327/23 du 14/12/2023 fixant les tarifs pour le dépotage d'effluents extérieurs (boues, lixiviats, matières de vidange) à la station d'épuration des Gouttes (Guéret) Année 2024
- Délibération n° 224/22 du 24/11/2022 fixant les tarifs du service de l'assainissement au 01/01/2023
- Délibération n° 180/22 du 24/06/2022 adoptant le bordereau des prix de prestations annexes relatives à l'assainissement

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Cette facture type est établie à partir de la valeur de part fixe d'abonnement la plus représentée (au moins 50%) et de la part variable unique.

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	75,00	75,00	0%
Part proportionnelle	249,60	258,00	3,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	324,60	333,00	2,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	34,38	35,22	2,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,58	54,42	1,6%
Total	378,18	387,42	2,4%
Prix TTC au m³	3,15	3,23	2,5%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil d'exploitation des régies a validé le scénario d'harmonisation et de convergence tarifaire des prix de l'assainissement sur une période de 10 ans, visant à réduire progressivement l'écart entre le Minimum tarifaire à 2,58 € TTC/m³ (Guéret) et le Maximum tarifaire à 3,84 € TTC/m³ (Anzême).

En 2023, l'écart tarifaire est de 38 %. Il était de 49 % en 2022 (voir tableau ci-après).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

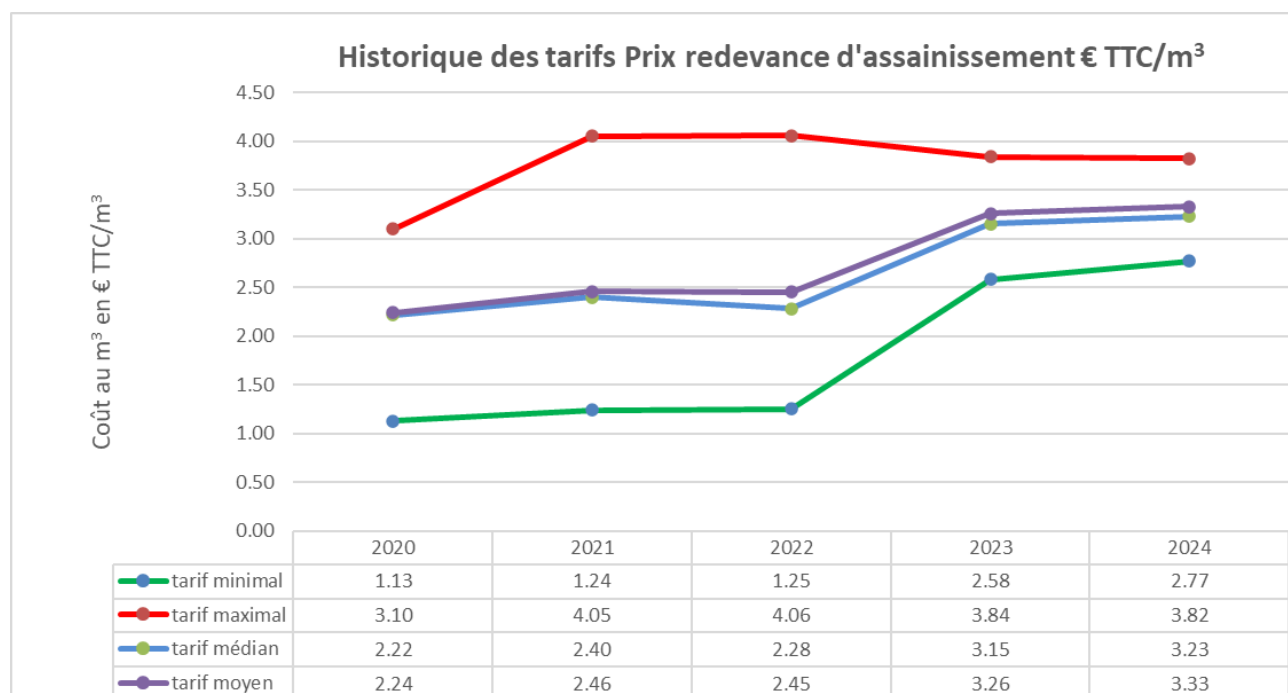
La tarification de l'année 2024 pour chaque commune est détaillée dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE REGIE	VP.191 Part fixe € HT	Part variable € HT	Part variable pour 120 m3 € HT	VP.217 Redevance AELB € HT	Facture 120 m ³ € HT	VP.213 TVA (10,0%) € HT	Facture 120 m ³ € TTC	D204.0 Prix au m3 2024 € TTC/m ³	Rappel 2023 € TTC/m ³
AJAIN	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.15
ANZEME	140.00	2.150	258.00	19.20	417.20	41.72	458.92	3.82	3.84
LA BRIONNE	85.00	2.150	258.00	19.20	362.20	36.22	398.42	3.32	3.33
BUSSIERE DUNOISE	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.15
LA CHAPELLE TAILLEFERT	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.15
GARTEMPE	125.00	2.150	258.00	19.20	402.20	40.22	442.42	3.69	3.70
GUERET	25.00	2.150	258.00	19.20	302.20	30.22	332.42	2.77	2.58
JOUILLAT	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.15
MONTAIGUT LE BLANC	84.00	2.150	258.00	19.20	361.20	36.12	397.32	3.31	3.26
LA SAUNIÈRE	84.00	2.150	258.00	19.20	361.20	36.12	397.32	3.31	3.26
SAVENNES	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.20
ST CHRISTOPHE	115.00	2.150	258.00	19.20	392.20	39.22	431.42	3.60	3.61
STE FEYRE	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.15
ST FIEL	98.00	2.150	258.00	19.20	375.20	37.52	412.72	3.44	3.43
ST LAURENT	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.15
ST LEGER LE GUERETOIS	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.15
ST SILVAIN MONTAIGUT	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.22
ST SULPICE LE GUERETOIS	115.00	2.150	258.00	19.20	392.20	39.22	431.42	3.60	3.61
ST VAURY	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.15
ST VICTOR EN MARCHE	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.15
ST YRIEIX LES BOIS	75.00	2.150	258.00	19.20	352.20	35.22	387.42	3.23	3.15
Minimum	25.00	2.150	258.00	19.20	302.20	30.22	332.42	2.77	2.58
Maximum	140.00	2.150	258.00	19.20	417.20	41.72	458.92	3.82	3.84

Ecart tarifaire maxi/mini : 38.1% 48.9%

2.3 Historique des tarifs depuis la prise de compétence en 2020

Rappel : Calcul du tarif au m³ en €TTC sur facture type de 120 m³



- Resserrement de l'écart des tarifs entre minimum et maximum depuis 2020
- Augmentation sur une période de 5 ans de :
 - 145 % du tarif minimal
 - 23,2 % du tarif maximal
 - 45,5 % du tarif moyen et de 48,6% du tarif médian

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Intégration de la Ville de Guéret dans la régie de l'assainissement

Les factures Assainissement 2024 (8) sont présentées en **Annexe 1**.

2.4 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 533 767,39	2 232 210,97	
<i>dont part fixe</i>	250 830,62	340 377,88	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont part fixe</i>			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	1 533 767,39	2 232 210,97	47,8 %
Recettes de raccordement (réalisation/contrôle)	2 951,30	43 431,18	
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recette pour boues et effluents importés (Guéret)	70 893,59	98 187,69	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (redevance Agence de l'Eau)	35 141,54	136 148,17	
Total autres recettes	108 986,43	277 767,04	142, 2 %
Total des recettes	1 642 753,82	2 509 978,01	54,4 %

Recettes globales au 31/12/2023 :

- Total des recettes : **2 509 978,01 €** (1 642 753,82 € en 2022)
- Recettes (vente aux abonnés) : 2 368 359,14 € (1 568 908,93 € en 2022)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de % des abonnés potentiels : donnée non disponible

3.2 *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	90

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **90** pour l'exercice 2023 (91 pour 2022).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Désignation station	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Rappel Conformité exercice 2022 0 ou 100
Stations d'épuration de capacité > 2 000 EH			
Station d'épuration des Gouttes (Guéret) 49833 EH	518,6		100
Stations d'épuration de capacité < 2 000 EH et > 200 EH			
Nouvelle station (Saint-Vaury) 1400 EH	54,0		100
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-le-Guérois) 600 EH	11,7		100
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) 550 EH	13,2		
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) 533 EH	15,3		100
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) 400 EH	8,8		100
Station d'épuration d'Anzême le Bourg (Anzême) 330 EH	12,10		100
Station d'épuration du Bourg et lotissement des Verrines (Saint-Fiel) 300 EH	12,0		100
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-le-G.) 300 EH	7,18		100
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-le-Blanc) 250 EH	15,0		100
Station lagunage (La Chapelle-Taillefert) 215 EH	12,0		100
Autres stations d'épuration de capacité < 200 EH			
Station d'épuration du Bourg (Saint-Yrieix-les-Bois)	11,0		___
Station d'épuration du Camping (Bussière-Dunoise)	11,0		___
Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-en-Marche)	9,7		___
Station d'épuration du Bourg (Jouillat)	8,1		___
Station d'épuration de Badant (Savennes)	9,0		___
Station d'épuration de Le Méry (La Saunière)	8,4		___
Station d'épuration de la Charse (Saint-Yrieix-les-Bois)	6,0		___
Station d'épuration Rue de la scierie (La Saunière)	6,6		___
Station d'épuration du Bourg (Savennes)	6,0		___
Station d'épuration des Loges (La Brionne)	3,6		___
Station d'épuration La station » (gare) (La Brionne)	5,14		___
Station d'épuration de Chignaroche (Anzême)	5,0		___
Station d'épuration des Quatre Chemins (Saint-Yrieix-les-B)	4,0		___
Station d'épuration du bourg+Monteillard (Saint-Silvain-M.)	4,6		___
Station d'épuration de Barbant (Saint-Laurent)	4,5		___
Station d'épuration de Banassat (Saint-Sulpice-le-G.)	3,6		___

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Station d'épuration du Bourg (Gartempe)	3,6		---
Station d'épuration de La Faye (Saint-Yrieix-Les-Bois)	3,6		---
Station d'épuration « la Grangeade » (Saint-Christophe)	0,45		---
Station d'épuration d'Anzème Péchadoire (Anzème)	3,0		---
Station d'épuration Lotissem. Demoranges (Saint Vaury)	2,4		---

En 2023, les données relatives à cet indicateur ne sont plus à renseigner dans le système SISPEA (100 % en 2022).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Désignation station	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Rappel Conformité exercice 2022 0 ou 100
Stations d'épuration de capacité > 2 000 EH			
Station d'épuration des Gouttes (Guéret) 49833 EH	518,6		100
Stations d'épuration de capacité < 2 000 EH et > 200 EH			
Nouvelle station (Saint-Vaury) 1400 EH	54,0		100
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-le-Guéretois) 600 EH	11,7		100
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) 550 EH	13,2		100
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) 533 EH	15,3		100
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) 400 EH	8,8		100
Station d'épuration d'Anzème le Bourg (Anzème) 330 EH	12,10		100
Station d'épuration du Bourg et lotissement des Verrines (Saint-Fiel) 300 EH	12,0		100
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-le-G.) 300 EH	7,18		100
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-le-Blanc) 250 EH	15,0		100
Station lagunage (La Chapelle-Taillefert) 215 EH	12,0		100

En 2023, les données relatives à cet indicateur ne sont plus à renseigner dans le système SISPEA (100 % en 2022).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées. En 2022, il y a intégration de la station des Gouttes (Guéret) comme système d'assainissement collectant une charge de pollution supérieure à 2 000 EH.

Désignation station	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Rappel Conformité exercice 2022 0 ou 100
Stations d'épuration de capacité > 2 000 EH			
Station d'épuration des Gouttes (Guéret) 49833 EH	518,6		100
Stations d'épuration de capacité < 2 000 EH et > 200 EH			
Nouvelle station (Saint-Vaury) 1400 EH	54,0	(1) (2)	0 (1)
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-le-Guérétois) 600 EH	11,7		100
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) 550 EH	13,2		100
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) 533 EH	15,3		100
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) 400 EH	8,8		100
Station d'épuration d'Anzême le Bourg (Anzême) 330 EH	12,10		100
Station d'épuration du Bourg et lotissement des Verrines (Saint-Fiel) 300 EH	12,0		100
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-le-G.) 300 EH	7,18		100
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-le-Blanc) 250 EH	15,0		100
Station lagunage (La Chapelle-Taillefert) 215 EH	12,0		100

(1) Déclassement car non-conformité sur performance de traitement du paramètre Phosphore

(2) Non-conformité sur l'ensemble des paramètres en rendement et concentrations sur bilan du 12/2023

En 2023, les données relatives à cet indicateur ne sont plus à renseigner dans le système SISPEA (80 % en 2022).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Uniquement pour les stations d'épuration concernées par la production et l'évacuation de boues en 2023 (se reporter au chapitre 1.10) :

- ⇒ step de Guéret les Gouttes
- ⇒ step (lagunes) de Saint-Fiel (bourg/les Verrines), Jouillat (bourg)

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **78,4%** (100% en 2022). Les boues issues du curage des lagunes d'Ajain sont stockées sur site en attendant le choix d'une filière d'élimination adaptée.

Annexe 1 - Bilan de l'exercice
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de **0 pour 1000 habitants** (0 en 2022).

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : **6**

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de **2,3 par 100 km de réseau** (1,6 en 2022).

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km		0,450	0,760	1,642	1,350

Données disponibles à partir de 2020 (intégration du linéaire renouvelé de Guéret)

Au cours des 4 dernières exercices, **4,202 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,33 %** (0,22 % en 2022).

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Seule la station d'épuration des Gouttes de capacité supérieure à 2000 EH est concernée par cet indicateur.

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Rappel % de bilans conformes exercice 2022
Stations d'épuration de capacité > 2 000 EH				
Station d'épuration les Gouttes (Guéret)	52	52	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice de conformité des performances des équipements d'épuration est **100 %** (100 % en 2022).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Rappel Exercice 2022	Exercice 2023
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages) Commentaire : uniquement pour le système d'assainissement de Guéret	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non

Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **70** (70 en 2022).

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Rappel Exercice 2022
Encours de la dette en €	2 840 780,40	3 066 626,11
Épargne brute annuelle en €	1 338 049,80	475 821,46
Durée d'extinction de la dette en années	2,12	

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Rappel Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	26 659,46	30 875,93
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	637 105,83	621 869,65
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	4,18	4,97

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **5**

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de **0,59 pour 1000 abonnés** (0,24 en 2022).

3.15 Autre indicateur technique : données de consommation énergétique

Pour mesurer l'impact des hausses du prix de l'énergie, établir des comparatifs entre ouvrages et suivre l'évolution des coûts de l'énergie, le rapport 2023 présente un tableau récapitulatif des consommations et dépenses d'énergie électrique des installations d'assainissement collectif du périmètre de la régie du Grand Guéret.

Tous les équipements référencés ne sont pas utilisateurs d'énergie électrique, mais sont intégrés dans la comptabilisation des volumes facturés. Cela permet d'obtenir des ratios moyennés sur le périmètre de la régie de l'assainissement.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

COMMUNE	Equipements		volumes E.U. facturés 2023 m ³	Consommation énergie 2023 kWh	Coût énergie 2023 € HT	Ratio kWh/m ³ facturé	Coût au kWh € HT/kWh	Coût du kWh au m ³ facturé € HT/m ³
	Poste relevage	station d'épuration						
AJAIN	1	1	12 179	17 616	4 701.59	1.45	0.267	0.386
ANZEME	2	3	7 572	613	406.99	0.08	0.664	0.054
LA BRIONNE		2	4 614	0	0.00			
BUSSIERE DUNOISE	1	2	17 803	2 281	736.45	0.13	0.323	0.041
LA CHAPELLE T.	2	1	6 355	7 506	1 691.45	1.18	0.225	0.266
GARTEMPE		1	559	0	0.00			
GLENIC								
GUERET	13	1	669 469	1 157 716	218 321.16	1.73	0.189	0.326
JOILLAT		1	2 781	0	0.00			
MAZEIRAT								
MONTAIGUT LE B.	1	1	3 992	161	170.77	0.04	1.061	0.043
PEYRABOUT								
LA SAUNIERE	1	2	9 206	2 657	831.81	0.29	0.313	0.090
SAVENNES		2	5 191	0	0.00			
ST CHRISTOPHE		1	412	0	0.00			
ST ELOI								
STE FEYRE	4		41 978	109 141	29 033.90	2.60	0.266	0.692
ST FIEL	6	1	18 153	10 777	3 670.83	0.59	0.341	0.202
ST LAURENT		2	13 780	0	0.00			
ST LEGER LE G.	1	1	3 905	786	678.05	0.20	0.863	0.174
ST SILVAIN M.	1	1	890	676	303.23	0.76	0.449	0.341
ST SULPICE LE G.	1	2	36 113	25 508	6 641.87	0.71	0.260	0.184
ST VAURY	4	2	34 842	130 705	31 998.39	3.75	0.245	0.918
ST VICTOR EN M.	1	1	5 176	936	403.76	0.18	0.431	0.078
ST YRIEIX LES BOIS	2	4	7 423	1 269	695.01	0.17	0.548	0.094
TOTAL REGIE	41	32	902 393	1 468 348	300 285.26	1.63	0.205	0.333

Rappel données 2022	941 135	1 215 410	152 922,10	1.29	0.126	0.162
---------------------	---------	-----------	------------	------	-------	-------

Pour une consommation énergétique 2023 supérieure de 20 % à celle de 2022, les dépenses d'énergie ont bondi de + 96 %.

Ainsi le ratio Coût du kWh/m³ facturé a doublé (+ 105 %).

La station d'épuration des Gouttes de Guéret représente à elle seule :

- 74,2 % des volumes facturés
- 75,5 % de la consommation énergétique globale
- 67,8 % du coût global de l'énergie

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

4. Financement des investissements

4.1 Montants financiers



	Exercice 2023	Rappel Exercice 2022
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en € HT	825 573	1 232 342
Dont montant pour travaux de renouvellement des réseaux en €	595 823	756 638
Montants des subventions en € (versées)	529 716	901 185
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les principales subventions d'investissement versées proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Sulpice, le diagnostic E.U. de St Fiel et la création des postes de refoulement de Ste Feyre vers Guéret (solde).

4.2 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Rappel Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	2 840 780,40	3 066 626,11
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital (1641)	229 035,80
	en intérêts (6611)	64 939,00

4.3 Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de **719 556 €** (768 272 € en 2022).

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Commune	Projets à l'étude	Période prévisionnelle	Montants prévisionnels en €
Guéret	Réalisation diagnostic des réseaux E.U et zonage EPU	2024-2025	573 500
Guéret	Mise en conformité déversoirs d'orage (DO)	2023-2024	136 000
Guéret	Reprise réseaux d'assainissement Avenue du Poitou (2 tranches)	2024	560 000
Guéret	Renouvellement de réseau rues Hugon et Chambraud	2024	115 000
Guéret	Reprise de boîtes de branchement rue Chagnaud	2024	45 250
Guéret	Renouvellement de réseau rue Petit Malleret	2024	35 000
Anzême/Jouillat/St Léger le G./La Brionne	Réalisation diagnostics des réseaux E.U.	2024-2025	135 000
St Victor en M. St Yrieix les B.	Stations d'épuration : réalisation de curage de lagunes, y compris bathymétrie et évacuation (épandage) des boues	2024	50 000
St Sulpice le G./St Yrieix les B./St Vaury	Réhabilitation postes de refoulement (GC/pompes)	2024/2025	240 000
Saint-Vaury	Réhabilitation des réseaux E.U. bourg	2025 ...	350 000

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a traité des demandes d'abandon de créance qui ont été accordées. **764,15 €** ont été abandonnés, soit **0,0008 €/m³** pour l'année 2023 (0.0016 €/m³ en 2022).

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas eu d'aide à la coopération décentralisée

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Rappel valeur 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 481	18 220
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	545,3	637,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,23	3,26
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	____%	____%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	80%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	78,4%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€] [€/m ³]	764 € 0,0008	1 515 € 0,0016
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	2,3	1,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,33%	0,22%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,1	6,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,18%	4,97%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,59	0,24

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXES

	Page	
<u>Annexes 1.1 à 1.8</u> :	Factures Assainissement 120 m ³ Année 2024	28 à 35
<u>Annexe 2</u> :	Ouvrages d'épuration des eaux usées (32 fiches descriptives)	36 à 68
<u>Annexes 3</u>	Bilan station d'épuration des Gouttes de Guéret (extrait rapport du prestataire 2023)	
	3.1 Evolution des volumes annuels entrée/sortie station des Gouttes	69
	3.2 Pollution entrante dans le système de traitement	70
	3.3 Pollution sortante du système de traitement	71
	3.4 Calcul des rendements	72
<u>Annexe 4</u>	Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	73 à 76

ANNEXE 1.1 : Facture assainissement 2024 - Prix au m³ = 2,77 € TTC/m³

GUERET



Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23000 GUERET

SERVICE DES EAUX
9 Avenue Charles De Gaulle
23006 GUERET CEDEX
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

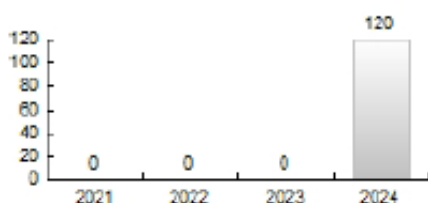
MME FACTURE TEST
0 RUE
23000 GUERET

Horaires :

lundi au jeudi 8h-12h ; 13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

Paiement en ligne sur internet
www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039437
Référence : 2024-EA-00-2406199

Historique de consommation



Facture de solde n° 2024-SEM / 2406199 du 09/12/2024

Assainissement

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024
Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Vous consommation d'eau 120 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00254 €

	Montants
Abonnement	27,50
Consommation	304,92

Total de la facture 332,42

Ce montant est à régler A RECEPTION 332,42 €

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Collecte des eaux usées						283,00	28,30	311,30
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2024		366 jours		25,00	25,00	2,50 (10%)	27,50
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2024		120 m3		2,15	258,00	25,80 (10%)	283,80
Organismes publics						19,20	1,92	21,12
REDEVANCE MODERNISATION DU RESEAU DE COLLECTE	01/01/2024		120 m3		0,16	19,20	1,92 (10%)	21,12
Total de votre facture						302,20	30,22	332,42
Montant total à payer						302,20	30,22	332,42

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.2 : Facture assainissement 2024 - Prix au m³ = 3,23 € TTC/m³

**AJAIN, BUSSIERE D., LA CHAPELLE T., JOUILLAT, STE FEYRE, ST LAURENT, ST LEGER
LE G., ST SILVAIN M., ST VAURY, ST VICTOR EN M. ST YRIEIX LES B., SAVENNES**



Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23380 AJAIN

SERVICE DES EAUX
9 Avenue Charles De Gaulle
23006 GUERET CEDEX

Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

MME FACTURE TEST
0 RUE
23380 AJAIN

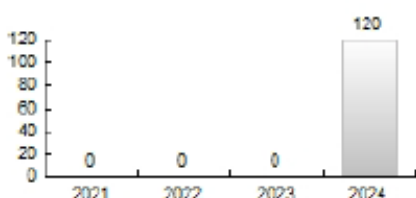
Horaires :

lundi au jeudi 8h-12h ; 13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

Paiement en ligne sur internet

www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039437
Référence : 2024-EA-00-2406192

Historique de consommation



Facture de solde n° 2024-SEM / 2406192 du 09/12/2024

Assainissement

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024
Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau		120 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00254 €		
		Montants
Abonnement		82,50
Consommation		304,92
Total de la facture		387,42

Ce montant est à régler A RECEPTION 387,42 €

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture		Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Collecte des eaux usées							333,00	33,30	366,30
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2024		366 jours			75,00	75,00	7,50 (10%)	82,50
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2024		120 m3			2,15	258,00	25,80 (10%)	283,80
Organismes publics							19,20	1,92	21,12
REDEVANCE MODERNISATION DU RESEAU DE COLLECTE	01/01/2024		120 m3			0,16	19,20	1,92 (10%)	21,12
Total de votre facture							352,20	35,22	387,42
Montant total à payer							352,20	35,22	387,42

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.3 : Facture assainissement 2024 - Prix au m³ = 3,31 € TTC/m³

LA SAUNIÈRE, MONTAIGUT LE B.



SERVICE DES EAUX
 9 Avenue Charles De Gaulle
 23006 GUERET CEDEX
 Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500154

Horaires :

lundi au jeudi 8h-12h ; 13h30-17h30

Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

Paiement en ligne sur internet

www.payfip.gouv.fr

Code collectivité 039437

Référence : 2024-EA-00-2406199

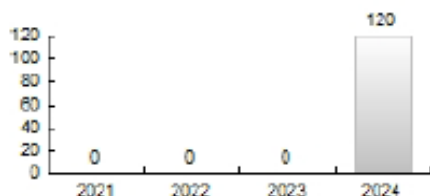
Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
 Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
 23000 LA SAUNIÈRE

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

MME FACTURE TEST
 0 RUE
 23000 LA SAUNIÈRE

Historique de consommation



Facture de solde n° 2024-SEM / 2406199 du 09/12/2024

Assainissement

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 120 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00254 €

	Montants
Abonnement	92,40
Consommation	304,92

Total de la facture 397,32

Ce montant est à régler A RECEPTION

397,32 €

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Collecte des eaux usées						342,00	34,20	376,20
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2024		366 jours		84,00	84,00	8,40 (10%)	92,40
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2024		120 m3		2,15	258,00	25,80 (10%)	283,80
Organismes publics						19,20	1,92	21,12
REDEVANCE MODERNISATION DU RESEAU DE COLLECTE	01/01/2024		120 m3		0,16	19,20	1,92 (10%)	21,12
Total de votre facture						361,20	36,12	397,32
Montant total à payer						361,20	36,12	397,32

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.4 : Facture assainissement 2024 - Prix au m³ = 3,32 € TTC/m³

LA BRIONNE



Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23000 LA BRIONNE

SERVICE DES EAUX
9 Avenue Charles De Gaulle
23006 GUERET CEDEX
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

MME FACTURE TEST
0 RUE
23000 LA BRIONNE

Horaires :

lundi au jeudi 8h-12h ; 13h30-17h30

Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

Paiement en ligne sur internet

www.payfip.gouv.fr

Code collectivité 039437

Référence : 2024-EA-00-2406199

Facture de solde n° 2024-SEM / 2406199 du 09/12/2024

Assainissement

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Consommation d'01/01/2023 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00254 €

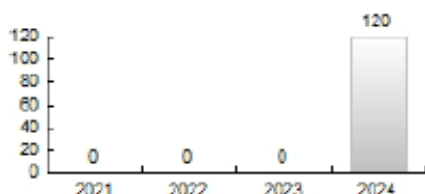
	Montants
Abonnement	93,50
Consommation	304,92

Total de la facture **398,42**

Ce montant est à régler A RECEPTION

398,42 €

Historique de consommation



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Collecte des eaux usées						343,00	34,30	377,30
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2024		366	jours	85,00	85,00	8,50 (10%)	93,50
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2024		120	m3	2,15	258,00	25,80 (10%)	283,80
Organismes publics						19,20	1,92	21,12
REDEVANCE MODERNISATION DU RESEAU DE COLLECTE	01/01/2024		120	m3	0,16	19,20	1,92 (10%)	21,12
Total de votre facture						362,20	36,22	398,42
Montant total à payer						362,20	36,22	398,42

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.5 : Facture assainissement 2024 - Prix au m³ = 3,44 € TTC/m³

SAINT-FIEL



Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23000 SAINT FIEL

SERVICE DES EAUX
9 Avenue Charles De Gaulle
23006 GUERET CEDEX

Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr

SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

MME FACTURE TEST
0 RUE
23000 SAINT FIEL

Horaires :

lundi au jeudi 8h-12h ; 13h30-17h30

Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

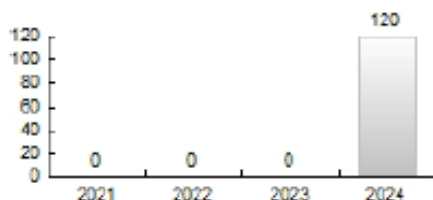
Paiement en ligne sur internet

www.payfip.gouv.fr

Code collectivité 039437

Référence : 2024-EA-00-2406199

Historique de consommation



Facture de solde n° 2024-SEM / 2406199 du 09/12/2024

Assainissement

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 120 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00254 €

	Montants
Abonnement	107,80
Consommation	304,92

Total de la facture 412,72

Ce montant est à régler A RECEPTION

412,72 €

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Collecte des eaux usées						356,00	35,60	391,60
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2024		366 jours		98,00	98,00	9,80 (10%)	107,80
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2024		120 m3		2,15	258,00	25,80 (10%)	283,80
Organismes publics						19,20	1,92	21,12
REDEVANCE MODERNISATION DU RESEAU DE COLLECTE	01/01/2024		120 m3		0,16	19,20	1,92 (10%)	21,12
Total de votre facture						375,20	37,52	412,72
Montant total à payer						375,20	37,52	412,72

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.6 : Facture assainissement 2024 - Prix au m³ = 3,60 € TTC/m³

SAINT-SULPICE LE G., SAINT-CHRISTOPHE



Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS

SERVICE DES EAUX
9 Avenue Charles De Gaulle
23006 GUERET CEDEX
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500154

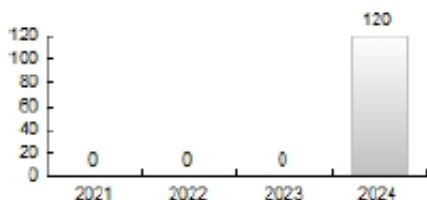
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

MME FACTURE TEST
0 RUE
23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS

Horaires :
lundi au jeudi 8h-12h ; 13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

Paiement en ligne sur internet
www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039437
Référence : 2024-EA-00-2406199

Historique de consommation



Facture de solde n° 2024-SEM / 2406199 du 09/12/2024

Assainissement

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024
Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau		120 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) :		0,00254 €
		Montants
Abonnement		128,50
Consommation		304,92
Total de la facture		431,42

Ce montant est à régler A RECEPTION 431,42 €

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture		Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Collecte des eaux usées							373,00	37,30	410,30
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2024		366 jours			115,00	115,00	11,50 (10%)	126,50
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2024		120 m3			2,15	258,00	25,80 (10%)	283,80
Organismes publics							19,20	1,92	21,12
REDEVANCE MODERNISATION DU RESEAU DE COLLECTE	01/01/2024		120 m3			0,16	19,20	1,92 (10%)	21,12
Total de votre facture							392,20	39,22	431,42
Montant total à payer							392,20	39,22	431,42

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.7 : Facture assainissement 2024 - Prix au m³ = 3,69 € TTC/m³

GARTEMPE



Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23320 GARTEMPE

SERVICE DES EAUX
9 Avenue Charles De Gaulle
23006 GUERET CEDEX
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

MME FACTURE TEST
0 RUE
23320 GARTEMPE

Horaires :

lundi au jeudi 8h-12h ; 13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

Paiement en ligne sur internet
www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039437
Référence : 2024-EA-00-2406192

Facture de solde n° 2024-SEM / 2406192 du 09/12/2024

Assainissement

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

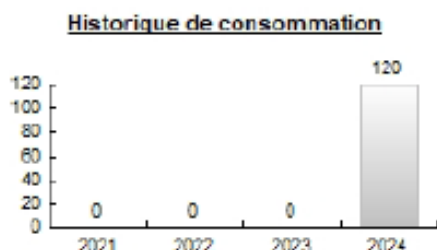
Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00254 €

	Montants
Abonnement	137,50
Consommation	304,92

Total de la facture **442,42**



Ce montant est à régler A RECEPTION **442,42 €**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture		Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Collecte des eaux usées							383,00	38,30	421,30
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2024		366 jours			125,00	125,00	12,50 (10%)	137,50
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2024		120 m3			2,15	258,00	25,80 (10%)	283,80
Organismes publics							19,20	1,92	21,12
REDEVANCE MODERNISATION DU RESEAU DE COLLECTE	01/01/2024		120 m3			0,16	19,20	1,92 (10%)	21,12
Total de votre facture							402,20	40,22	442,42
Montant total à payer							402,20	40,22	442,42

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.8 : Facture assainissement 2024 - Prix au m³ = 3,82 € TTC/m³

ANZEME



Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23000 ANZEME

SERVICE DES EAUX
9 Avenue Charles De Gaulle
23006 GUERET CEDEX
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

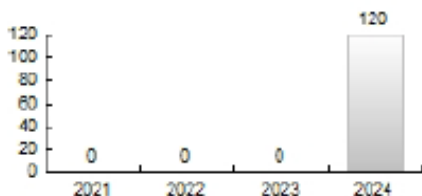
MME FACTURE TEST
0 RUE
23000 ANZEME

Horaires :

lundi au jeudi 8h-12h ; 13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

Paiement en ligne sur internet
www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039437
Référence : 2024-EA-00-2406199

Historique de consommation



Facture de solde n° 2024-SEM / 2406199 du 09/12/2024

Assainissement

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024
Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Vous consommation d'eau 120 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00254 €

	Montants
Abonnement	154,00
Consommation	304,92

Total de la facture 458,92

Ce montant est à régler A RECEPTION 458,92 €

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Collecte des eaux usées						398,00	39,80	437,80
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2024		366 jours		140,00	140,00	14,00 (10%)	154,00
CONSUMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2024		120 m3		2,15	258,00	25,80 (10%)	283,80
Organismes publics						19,20	1,92	21,12
REDEVANCE MODERNISATION DU RESEAU DE COLLECTE	01/01/2024		120 m3		0,16	19,20	1,92 (10%)	21,12
Total de votre facture						417,20	41,72	458,92
Montant total à payer						417,20	41,72	458,92

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2 : OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES**(32 FICHES DESCRIPTIVES)**

N° fiche	Commune	Nom station	Capacité nominale EH	Page
1	Guéret	Les Gouttes	49 833	37
2	Saint-Vaury	Bourg + ZA la Jarrige	1 400	38
3	Saint-Sulpice le Guéretois	Bourg (nouvelle station)	850	39
4	Bussière Dunoise	Bourg	550	40
5	Ajain	Route de Guéret	533	41
6	Saint-Laurent	Chen (le bourg)	400	42
7	Anzême	Bourg	333	43
8	Saint-Fiel	Bourg et lotissement des Verrines	300	44
9	Saint-Léger le Guéretois	Bourg	300	45
10	Montaigut-Le-Blanc	Station-Gare	250	46
11	La Chapelle-Taillefert)	Bourg	215	47
12	Saint-Yrieix les Bois	Bourg	200	48
13	Bussière Dunoise	Camping	188	49
14	Saint-Victor en Marche	Bourg	180	50
15	Jouillat	Bourg	150	51
16	Savennes	Badant	150	52
17	La Saunière	Le Méry	140	53
18	Saint-Yrieix les Bois	La Charse	130	54
19	La Saunière	Route de la Scierie	110	55
20	Savennes	Bourg	100	56
21	La Brionne	Les Loges	90	57
22	La Brionne	Station-Gare	90	58
23	Anzême	Chignaroche	80	59
24	Saint-Yrieix les Bois	Les Quatre Chemins	80	60
25	Saint-Silvain Montaigut	Bourg + Monteillard	80	61
26	Saint-Laurent	Barbant	75	62
27	Saint-Sulpice le Guéretois	Banassat	60	63
28	Gartempe	Bourg	60	64
29	Saint-Yrieix les Bois	La Faye	60	65
30	Saint-Christophe	Eco-village La Grangeade	50	66
31	Anzême	Péchadoire	49	67
32	Saint Vaury	Lotissement Demoranges	40	68

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N°1: Station d'épuration des Gouttes (Guéret)

Code Sandre de la station : 0423096S0006

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/04/1990											
Commune d'implantation		Guéret (23096)											
Lieu-dit		Les Gouttes											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		49 833											
Nombre d'abonnés raccordés		6 120											
Nombre d'habitants raccordés		15 055											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		16 840											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 19/06/1989 complété par les arrêtés du 27/01/2003 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		ruisseau des Chers									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				93			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				89			
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL (azote global)		15				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				88			
NTK (azote Kjeldhal)		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Phosphore total		2				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				88			
Charges rejetées par l'ouvrage										Bilan 24 h : 52 bilans/an			
Date du bilan		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne ⁽¹⁾		OUI		1.53	96.3	16.86	88.6	3.5	92.1	2.32	89.9	0.25	89.3

⁽¹⁾ Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées en auto-surveillance (bilan 24 h en fréquence hebdomadaire)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 2 : Nouvelle station d'épuration "Bourg + ZA la Jarrige" (Saint-Vaury)

Code Sandre de la station : 0423052S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues activées à aération prolongée									
Date de mise en service		15/11/2014_									
Commune d'implantation		Saint-Vaury (23247)									
Lieu-dit		La Jarrige									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1 400 (84,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		471									
Nombre d'habitants raccordés		763 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		270									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/01/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Balaine (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) / tout temps			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		30			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90		
DCO		70			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90		
MES		90			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK (azote Kjeldhal)		10			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80		
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt		2			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80		
Charges rejetées par l'ouvrage										Bilan 24 h : 2 bilans/an	
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NKT		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/11/2021	OUI	3	98	30	93	2	>99	2.9	94	0.92	83
20/12/2021			97		92		93		87		53
21/03/2022	OUI	4	>99	31	98	5.6	>99	6.6	92	2.76	81
07/09/2022	NON	8	96	50	89	23	92	5.3	90	2.53	57
11/09/2023	NON	<3		<30		3.5		2.2		5.32	
06/12/2023	NON	26	52	171	7	170	0	11	48	6.37	0
27/02/2024	OUI	13	13	62	0	35	0	4.3	30	1.42	0

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 3 : Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-le-Guéretois)

Code Sandre de la station : 0423245S0002bis

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux (2 étages)									
Date de mise en service		01/09/2021									
Commune d'implantation		Saint-Sulpice le Guéretois									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		850 (51 kg DBO5/j)									
Nombre d'abonnés raccordés		400									
Nombre d'habitants raccordés		728 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		127,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Planches (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) / tout temps				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL (azote global)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage										Bilan 24 h : 1 bilan/an	
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/12/2021	OUI	7	94	30	88	6.9	95	28.8	17	2.39	31
18/07/2022	NON (1)	7	>99	73	96	37	97	55.2	56	5.26	66
11/07/2023	NON (2)	3	98	49	85	18	88	40.1	14	3.94	21

(1) PH non conforme à 4.84 (niveau de rejet : 6<pH<8.5)

(2) PH non conforme à 4.1

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 4 : Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise)
Code Sandre de la station : 0423036S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel + filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		02/10/2014									
Commune d'implantation		Bussière-Dunoise (23036)									
Lieu-dit		Route de Naillat									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		550 (33,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		230									
Nombre d'habitants raccordés		288 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		82,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/01/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau d'Isles (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL (azote global)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage										Bilan 24 h : 1 bilan/an	
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/10/2020	OUI	6	93	65	70	6,2	94	20,6	14	2,56	4
11/10/2021	OUI	<3	>99	54	95	3.9	>99	15.6	90	2.44	86
08/06/2022	OUI	6	93	77	68	11	90	25	20	3.81	0
06/06/2023	OUI	7	95	63	82	7.6	95	17.9	51	2.77	42

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 5 : Station d'épuration Route de Guéret (Ajain)

Code Sandre de la station : 0423002S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage aéré									
Date de mise en service		01/09/1990									
Commune d'implantation		Ajain (23002)									
Lieu-dit		RD 11									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		533 (32 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		142									
Nombre d'habitants raccordés		296 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		90									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Gasnes (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL (azote global)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage										Bilan 24 h : 1 bilan/an	
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/07/2020	OUI	7	98	66	89	41	88	19,9	49	5,25	0
22/09/2021	OUI	6	95	89	69	44	56	12	50	4.41	0
19/04/2022	OUI	3	98	50	83	27	72	22.8	24	1.24	52
06/06/2023	OUI	21	93	110	83	37	77	19.9	67	5.05	23

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 6 : Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent)

Code Sandre de la station : 0423206S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/12/1991									
Commune d'implantation		Saint-Laurent (23206)									
Lieu-dit		Bourdessoule									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		450 (27,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		154									
Nombre d'habitants raccordés		300 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		118									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Cherpont (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/07/2020	OUI	6	>99	66	94	77	92	19,8	82	3,45	68
23/08/2022	OUI	<3	99	41	94	11	96	64.3	36	4.64	36
28/05/2024	OUI	<3	96	35	83	3.1	97	15.9	31	1.99	15

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 7 : Station d'épuration du Bourg (Anzême)

Code Sandre de la station : 0423004S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		14/11/2013									
Commune d'implantation		Anzême (23004)									
Lieu-dit		Route du Pré des Iles									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		333 (20 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		105									
Nombre d'habitants raccordés		165 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		50									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Siauve (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL (azote global)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage						Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans					
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/08/2020	OUI	8	97	91	85	8.4	98	21.6	86	1.46	88
31/05/2022	OUI	12	>99	106	98	52	99	19.1	94	2.9	93

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 8 : Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (Saint-Fiel)

Code Sandre de la station : 0423195S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/11/1983									
Commune d'implantation		Saint-Fiel (23195)									
Lieu-dit		Les Pénots									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300 (18 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		70									
Nombre d'habitants raccordés		138 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Naute (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage						Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans					
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/11/2021	OUI	6	93	54	72	14	82	28.1	5	3.29	0
23/05/2023	OUI	4	98	45	85	12	97	6.1	83	0.7	81

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 9 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-le-Guérétois)

Code Sandre de la station : 0423208S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/07/2008									
Commune d'implantation		Saint-Léger-le-Guérétois (23208)									
Lieu-dit		Route de la Loze									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300 (18,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		68									
Nombre d'habitants raccordés		124 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/01/2005									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Loze (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/10/2020	OUI	10	87	109	57	26	80	16,1	49	2,52	26
30/03/2022	OUI	7	92	22	77	5.9	97	13.2	48	1.12	64

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 10 : Station d'épuration de Montaigut Station-Gare (Montaigut-Le-Blanc)

Code Sandre de la station : 0423132S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1999								
Commune d'implantation			Montaigut-le-Blanc (23132)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			250 (15 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			69								
Nombre d'habitants raccordés			117 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			50								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau sans nom (BV Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage										Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans	
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/09/2020	OUI	8	96	97	81	36	88	18.1	74	2.48	68
07/09/2022	OUI	6	96	128	64	32	77	7.2	92	2.43	76

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 11 : Station d'épuration du Bourg (La Chapelle-Taillefert)

Code Sandre de la station : 0423052S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage + filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		Juillet 2016									
Commune d'implantation		La Chapelle-Taillefert (23052)									
Lieu-dit		Route du Gué Lavaud									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		215 (13,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		68									
Nombre d'habitants raccordés		125 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38,2									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 20/01/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Gartempe							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL (azote global)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage						Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans					
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/09/2021	OUI	3	99	77	76	11	97	28	49	4.45	27
03/10/2023	OUI	3	>99	91	90	8	97	29	65	4.89	48

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 12 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Yrieix-les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/12/1992								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			200 (11 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			45								
Nombre d'habitants raccordés			55 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			30								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Saint-Yrieix (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK (azote Kjeldhal)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 13 : Station d'épuration du Camping (Bussière-Dunoise)

Code Sandre de la station : 0423036S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1990								
Commune d'implantation			Bussière-Dunoise (23036)								
Lieu-dit			La Vergne								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			188 (11,0 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			40								
Nombre d'habitants raccordés			50 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			32								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Besse (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 14 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-en-Marche)

Code Sandre de la station : 0423248S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1992								
Commune d'implantation			Saint-Victor-en-Marche (23248)								
Lieu-dit			Hameau de gites								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			180 (9,7 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			62								
Nombre d'habitants raccordés			101 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			27								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau des Planchettes					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK (azote Kjeldhal)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 15 : Station d'épuration du Bourg (Jouillat)

Code Sandre de la station : 0423101S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1983								
Commune d'implantation			Jouillat (23101)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			150 (8,1 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			54								
Nombre d'habitants raccordés			72 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			22,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Lascoux (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 16 : Station d'épuration de Badant/Parc aux loups (Savennes)

Code Sandre de la station : 0423170S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				2013							
Commune d'implantation				Savennes (23170)							
Lieu-dit				Badant							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				150 (9 kg DBO ₅ /j)							
Nombre d'abonnés raccordés				30							
Nombre d'habitants raccordés				50 (estimé)							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				22,5							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Bois du Cher (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL (azote global)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 17 : Station d'épuration de Le Méry (La Saunière)

Code Sandre de la station : 0423169S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			01/02/2005								
Commune d'implantation			La Saunière (23169)								
Lieu-dit			Le Méry								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			140 (8,4 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			78								
Nombre d'habitants raccordés			160 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			28								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Betouille (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 18 : Station d'épuration de la Charse (Saint-Yrieix-les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1999								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit			La Charse								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			130 (6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			48								
Nombre d'habitants raccordés			58 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			26								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Lardillier (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 19 : Station d'épuration Route de la Scierie (La Saunière)

Code Sandre de la station : 0423169S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			Mai 2016								
Commune d'implantation			La Saunière (23169)								
Lieu-dit			Route de la Scierie								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			110 (6,6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			62								
Nombre d'habitants raccordés			126 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			16,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de la Betoulle (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK (azote Kjeldhal)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 20 : Station d'épuration du Bourg (Savennes)
Code Sandre de la station : 0423170S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à sable								
Date de mise en service			01/07/2002								
Commune d'implantation			Savennes (23170)								
Lieu-dit			Le Méry								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100 (6,0 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			46								
Nombre d'habitants raccordés			77 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			15								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Reillat (la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 21 : Station d'épuration des Loges (La Brionne)

Code Sandre de la station : 0423033S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			20/07/2007								
Commune d'implantation			La Brionne (23033)								
Lieu-dit			Les Loges/Mériguët								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			90 (5,4 kg DBO5/j)								
Nombre d'abonnés raccordés			35								
Nombre d'habitants raccordés			75 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			13,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau La Tanche (BV la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK (azote Kjeldhal)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 22 : Station d'épuration La Station (gare) (La Brionne)

Code Sandre de la station : 0423033S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			La Brionne (23033)								
Lieu-dit			Route de Guéret								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			90 (5,14 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			34								
Nombre d'habitants raccordés			73 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			11,7								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau la Tanche (BV la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 23 : Station d'épuration de Chignaroche (Anzême)

Code Sandre de la station : 0423004S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			01/09/1994								
Commune d'implantation			Anzême (23004)								
Lieu-dit			Chignaroche								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			80 (5 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			32								
Nombre d'habitants raccordés			51 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			12								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Valette (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK (azote Kjeldhal)					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 24 : Station d'épuration de Les Quatre Chemins (Saint-Yrieix-les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1983								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			80 (4 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			9								
Nombre d'habitants raccordés			11 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			12								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Lavaud (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
				DBO ₅		DCO		MES		NGL	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 25 : Station d'épuration du Bourg + Monteillard (Saint-Silvain-Montaigt)

Code Sandre de la station : 0423243S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				2017							
Commune d'implantation				Saint-Silvain-Montaigt (23242)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				80 (4,63 kg DBO ₅ /j)							
Nombre d'abonnés raccordés				23							
Nombre d'habitants raccordés				31 (estimé)							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				11,1							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Gartempe							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL (azote global)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 26 : Station d'épuration de Barbant (Saint-Laurent)

Code Sandre de la station : 0423206S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				01/01/2005							
Commune d'implantation				Saint-Laurent (23206)							
Lieu-dit				Barbant							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				75 (4,5 kg DBO ₅ /j)							
Nombre d'abonnés raccordés				21							
Nombre d'habitants raccordés				41 (estimé)							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				11							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé (BV de la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK (azote Kjeldhal)					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 27 : Station d'épuration de Banassat (Saint-Sulpice-le-Guérois)

Code Sandre de la station : 0423245S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à sable								
Date de mise en service			01/06/2005								
Commune d'implantation			Saint-Sulpice-le-Guérois (23245)								
Lieu-dit			Banassat								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			60 (3,6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			25								
Nombre d'habitants raccordés			46 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			9,0								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau de Planches (BV la Creuse)								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 28 : Station d'épuration du Bourg (Gartempe)
Code Sandre de la station : 0423088S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres à sable							
Date de mise en service				02/02/2012							
Commune d'implantation				Gartempe (23088)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				60 (3,6 kg DBO ₅ /j)							
Nombre d'abonnés raccordés				16							
Nombre d'habitants raccordés				19 (estimé)							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				7,2							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Gartempe							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL (azote global)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 29 : Station d'épuration de La Faye (Saint-Yrieix-les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à sable								
Date de mise en service			01/12/2004								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit			La Faye/Chaumeix								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			60 (3,6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			29								
Nombre d'habitants raccordés			35 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7,2								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Lavaud (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 30 : Station d'épuration "éco-village La Grangeade" (Saint-Christophe)

Code Sandre de la station : 0423186S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			Saint-Christophe (23186)								
Lieu-dit			La Grangeade								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			50 (3 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			8								
Nombre d'habitants raccordés			15 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau du Pré Chapitre (BV la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 31 : Station d'épuration d'Anzême Péchadoire (Anzême)

Code Sandre de la station : 0423004S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			1995								
Commune d'implantation			Anzême								
Lieu-dit			Péchadoire								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			49 (3 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			9								
Nombre d'habitants raccordés			14 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			la Creuse					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK (azote Kjeldhal)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

STEU N° 32 : Station d'épuration Lotissement Demoranges (Saint-Vaury)

Code Sandre de la station : 0423247S0004

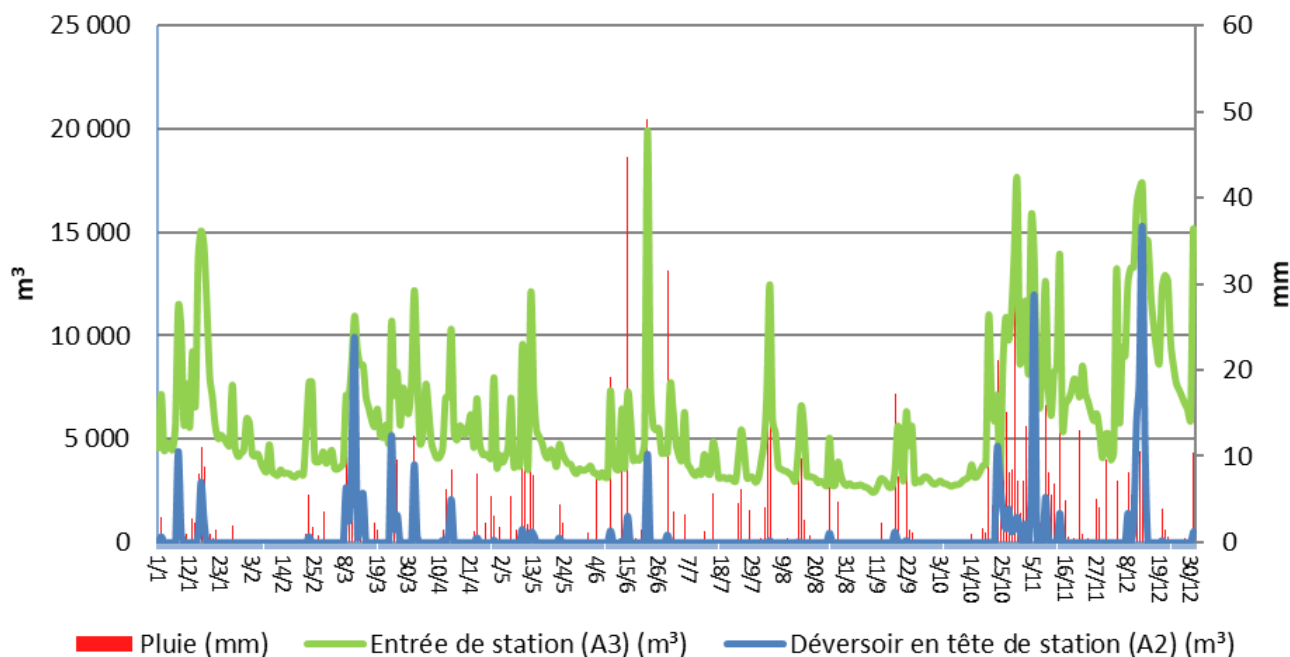
Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre à sable								
Date de mise en service			2008								
Commune d'implantation			Saint-Vaury								
Lieu-dit			Demoranges								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			40 (2,4 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			11								
Nombre d'habitants raccordés			18 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			6								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de l'étang de Coudert (BV la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 3.1 - EVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS EN ENTREE ET SORTIE DE LA STATION DES GOUTTES DE GUERET (Extrait rapport du prestataire 2023)

Volume entrant dans le système de traitement

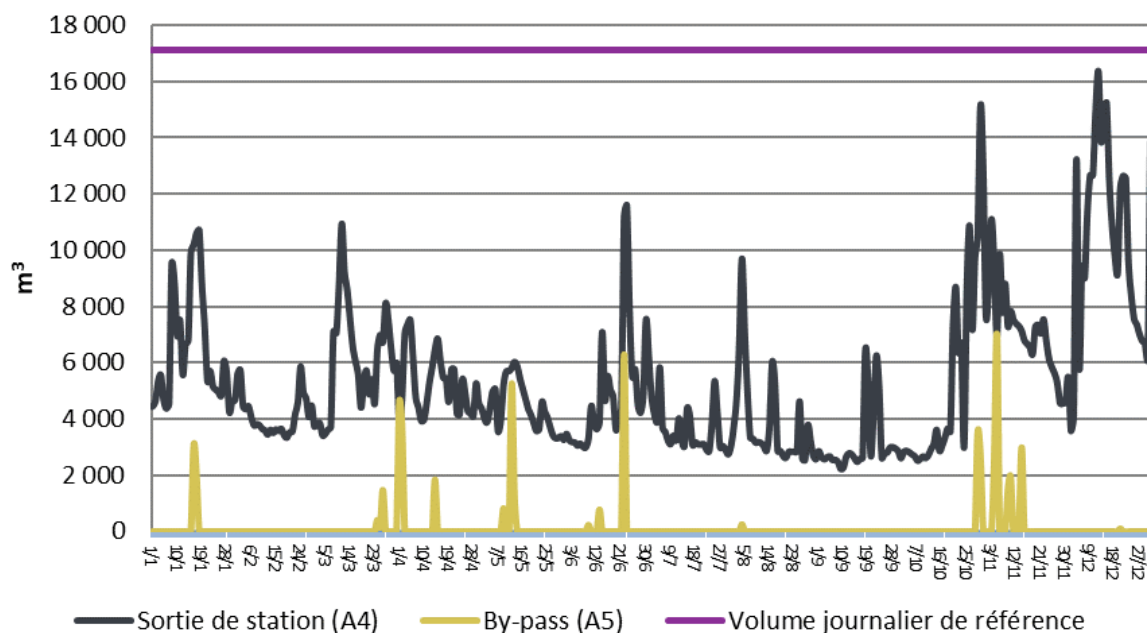
Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Le volume total annuel d'effluents entrant dans la station (A3) est de 2 097 246 m³. Les volumes déversés en tête de station (A2) ont été de 127 332 m³ (+120 % par rapport à 2022) lié aux importantes précipitations du 4^{ème} trimestre 2023.

Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



Le volume total annuel d'effluents traités sortant de la station (A4) est de 1 964 530 m³. Il y a eu 54 407 m³ d'eaux prétraitées déversées au niveau du by-pass du bassin tampon (A5).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

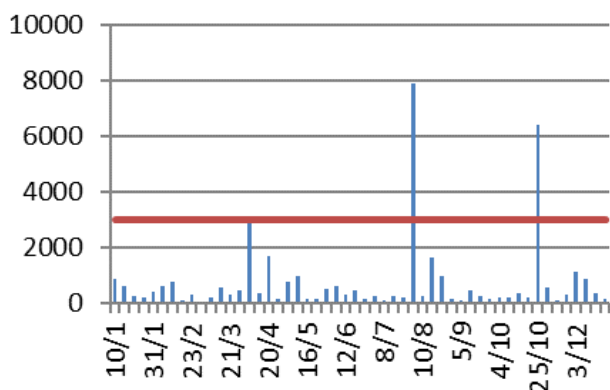
ANNEXE 3.2 - POLLUTION ENTRANTE DANS LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE LA STATION DES GOUTTES (Extrait rapport du prestataire 2023)

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

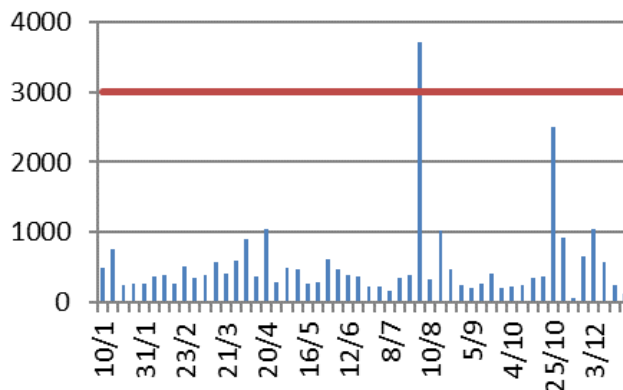
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = [Concentration réglem. Ce (mg/l) x Volume réglemen. entrée Ve (m³)] / 1000

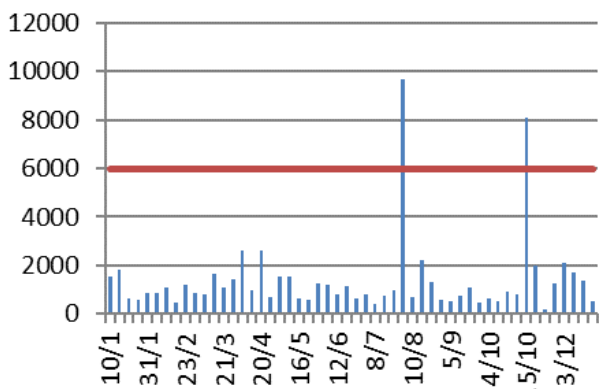
**Charge entrante
MES en kg/j**



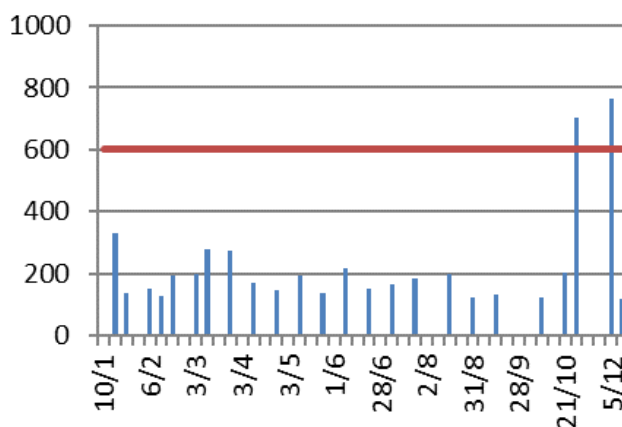
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



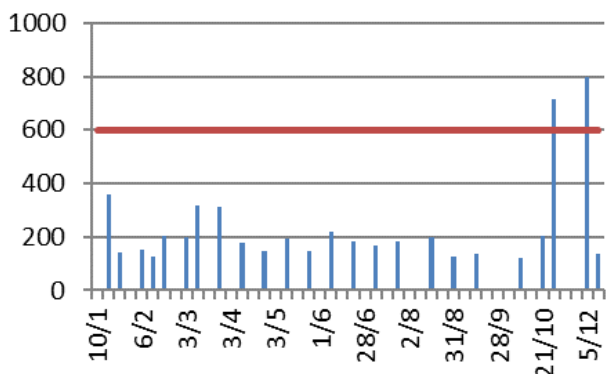
**Charge entrante
DCO en kg/j**



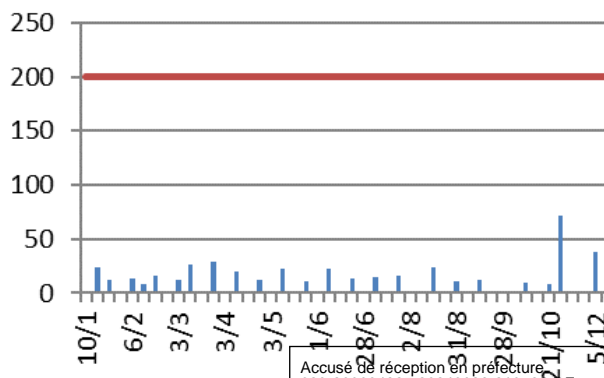
**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



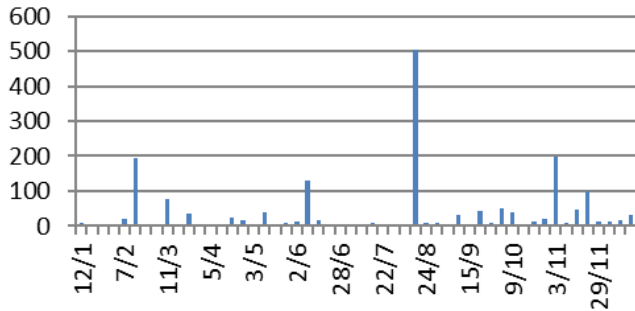
Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 3.3 - POLLUTION SORTANTE DU SYSTEME DE TRAITEMENT DE LA STATION DES GOUTTES (Extrait rapport du prestataire 2023)

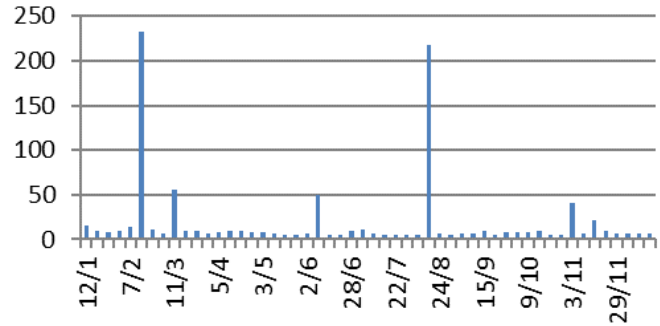
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = [Concentration réglemen. sortie Cs (mg/L) x Volume réglemen. sortie Vs (m³)] / 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

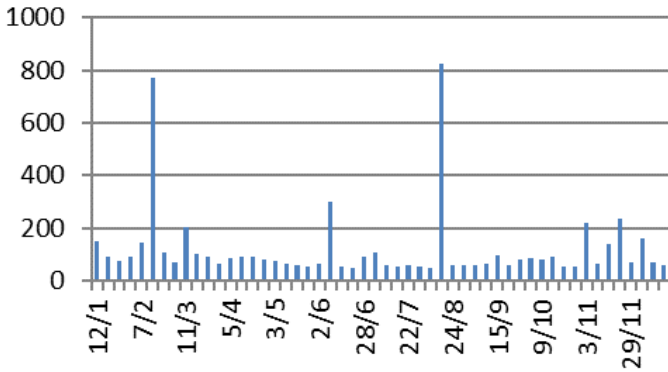
**Charge sortante
MES en kg/j**



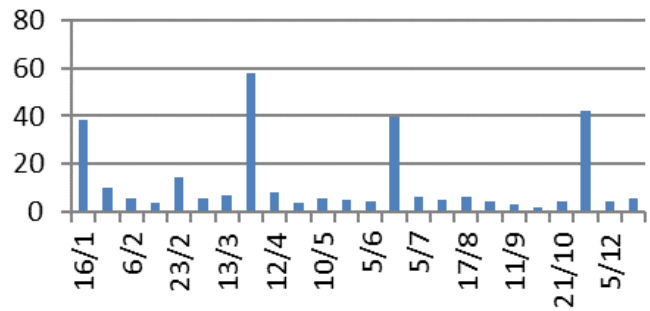
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



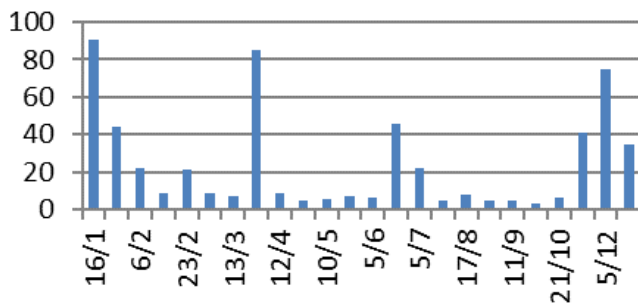
**Charge sortante
DCO en kg/j**



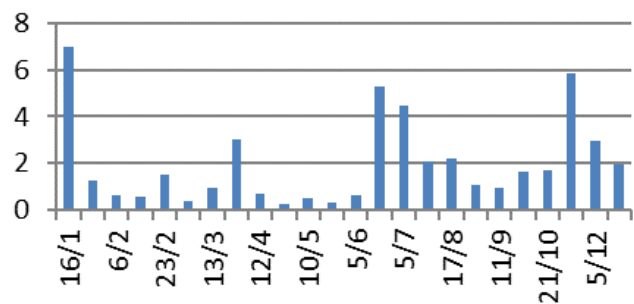
**Charge sortante
Azote Kjeldahl en kg/j**



**Charge sortante
Azote global en kg/j**



**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 3.4 – CALCUL DES RENDEMENTS DE LA STATION DES GOUTTES DE GUERET (Extrait rapport du prestataire 2023)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

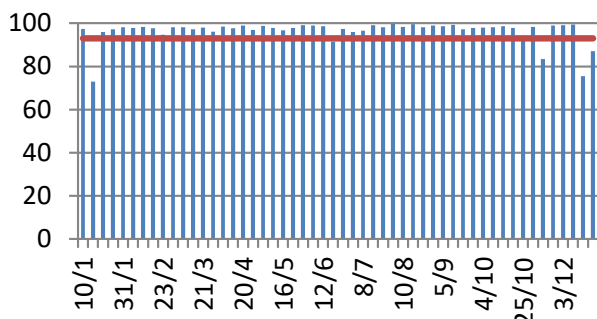
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

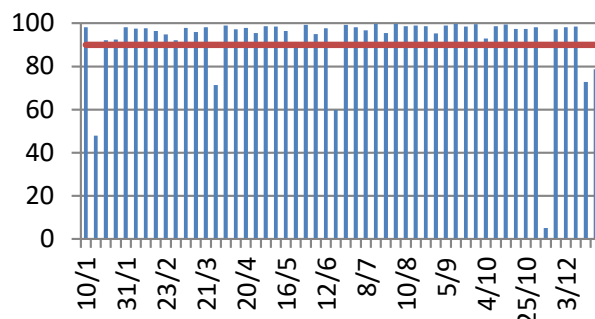
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

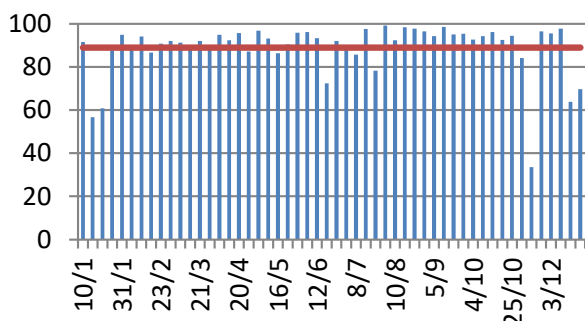
Rendement DBO5 en %



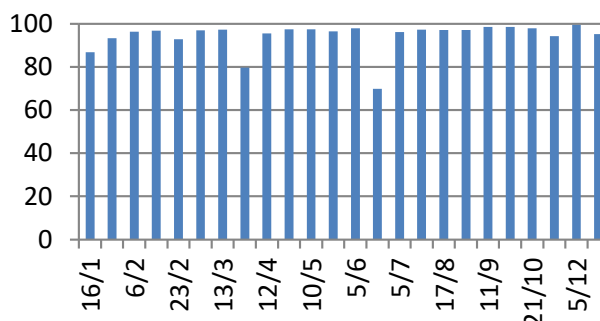
Rendement MES en %



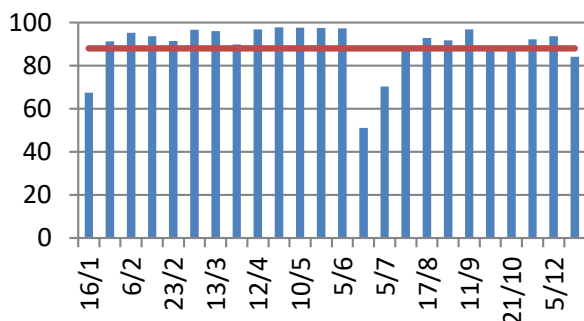
Rendement DCO en %



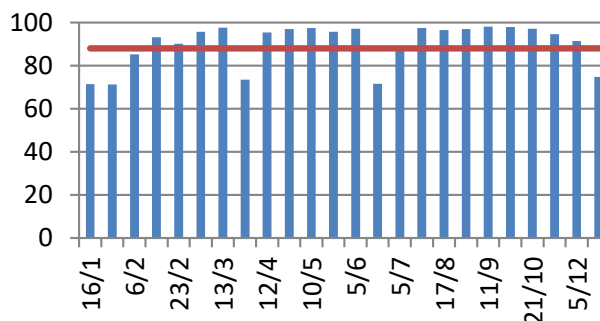
Rendement Azote Kjeldahl en %



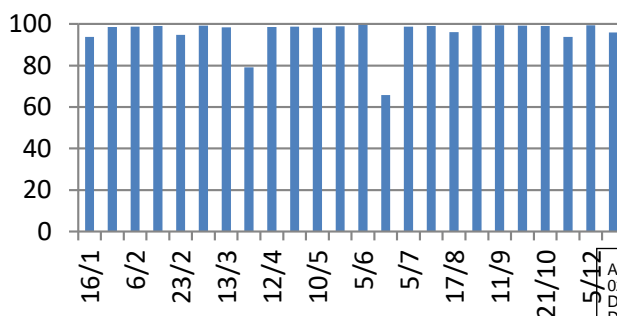
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Édition mars 2024
 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de **4,66 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022).

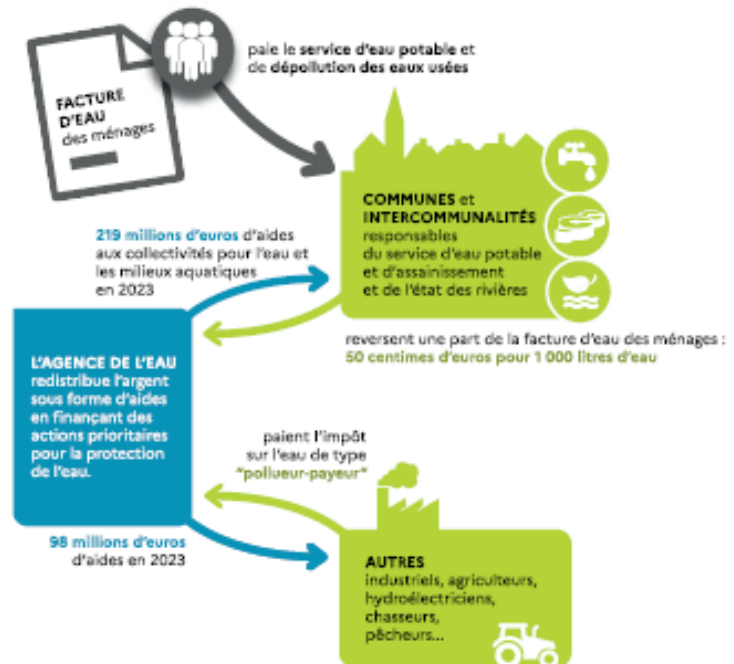
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_videomp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-4 du code général des collectivités territoriales, modifié par le loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **le/la maire ou à la/la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le/le maire ou la/la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-210_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

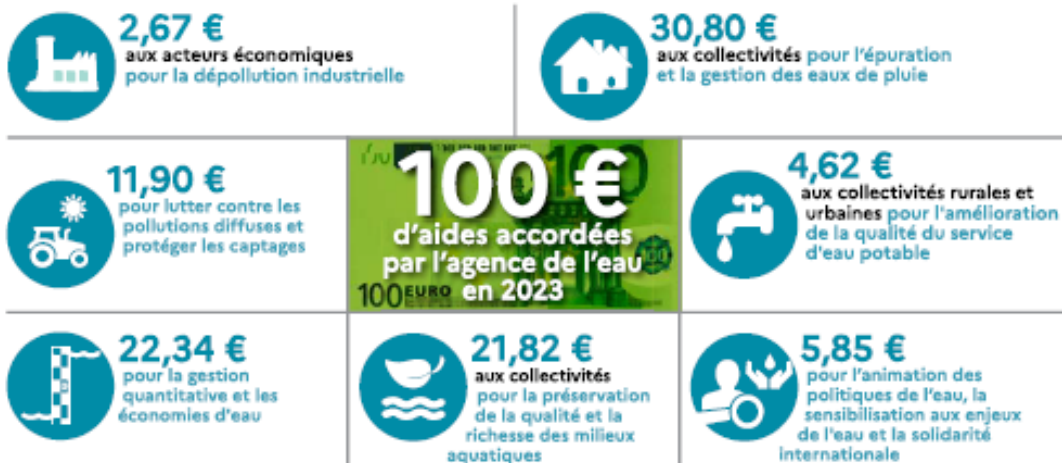


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

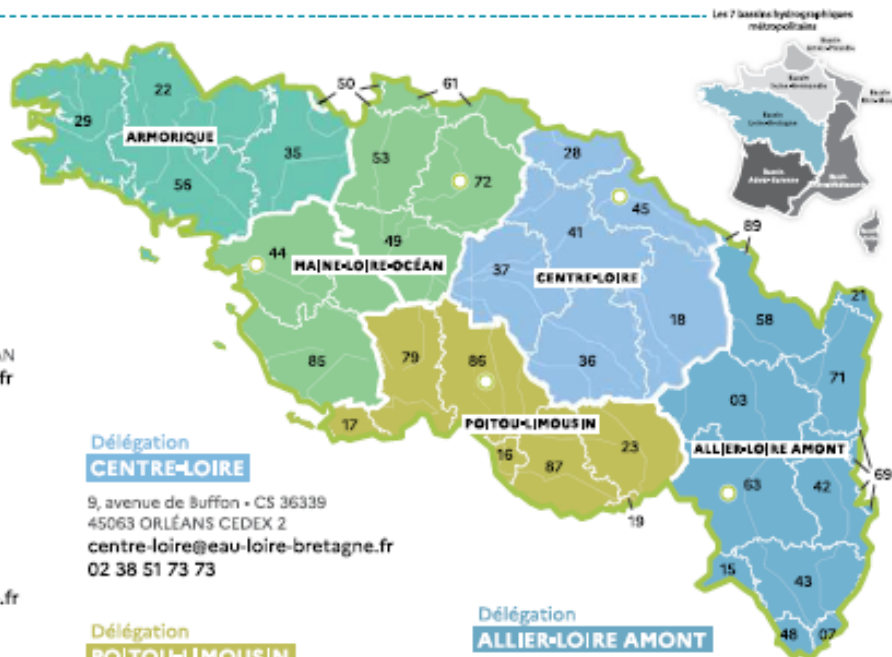
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Godlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 🌿 💧 🐟



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-210_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024